

POLITIQUE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

En tant que leader dans la fourniture de services logistiques intégrés, incluant opérations portuaires, opérations ferroviaires, transport international, douane et conformité réglementaire, logistique et supply-chain pour divers secteurs, le succès de la société **Africa Global Logistics (« AGL »)** repose sur la prise en compte prioritaire de la Sécurité de l'information dans la réalisation de nos activités.

Dans un contexte marqué par l'intensification des risques numériques et la transformation continue de nos activités, la Direction Générale du Groupe AGL réaffirme son engagement total et durable en faveur de la mise en œuvre d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (« SMSI ») conforme à la norme ISO/IEC 27001 :2022. Le périmètre initial du SMSI couvre les activités de conception, développement, tests, déploiement, maintenance et sécurisation du système de facturation des opérations portuaires. À terme, l'objectif est d'étendre la certification à l'ensemble des activités d'AGL, dans une logique d'amélioration continue.

Nos engagements en matière de Sécurité de l'information sont les suivants :



Élaborer un programme de sécurité de pointe, conforme aux normes de sécurité internationales et suivant une approche fondée sur le risque



Protéger le groupe AGL contre les menaces, notamment en adoptant le principe de la sécurité dès la conception, et empêcher les incidents de sécurité de se produire



Tester et améliorer de façon continue le dispositif de sécurité du groupe AGL



Veiller au respect des exigences légales, réglementaires, contractuelles et internes applicables



Renforcer la résilience des services du Groupe AGL

Pour atteindre ces objectifs, nos actions sont basées sur les principes suivants :

- Allouer les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre du SMSI et à son amélioration continue ;
- Promouvoir une culture organisationnelle orientée sécurité à tous les niveaux ;
- Intégrer la sécurité au cœur de nos activités, en veillant à ce que l'ensemble de nos opérations soient menées de manière sécurisée et proportionnée aux risques identifiés ;
- Assurer une gestion efficace des incidents de sécurité pour y répondre efficacement ;

Cette démarche est essentielle à la réussite de nos activités. Chaque manager exerce son leadership pour mettre en œuvre cette politique dans le périmètre d'activité pour lequel il ou elle est responsable.